

## Compte rendu du SE UNSA de la CAPD du 9 janvier 2012-

**A l'ordre du jour : stage de psychologie scolaire, congé de formation professionnelle; départ en formation DDEEAS, information formation continue, circulaire temps partiel/détachement/disponibilité ; questions diverses.**

En avant-propos, l'inspecteur réagit à notre déclaration dénonçant la politique libérale et rétrograde du gouvernement, les prochaines suppressions de postes qui toucheront les RASED et les remplaçants.

L'inspecteur d'académie explique que nous aurons moins de suppressions de postes que prévus, soit 39 postes à rendre à l'académie. Il proposera un groupe de travail concernant les enseignants hors de la classe.

**Commentaire du SE UNSA :** alors qu'il est prévu une augmentation de 2455 élèves dans le 93, **ces suppressions de poste sont intolérables.** L'IA confirme qu'il ne touchera pas au seuil (fort heureusement) donc il doit ouvrir un certain nombre de classes et trouver des enseignants à mettre devant les élèves. En conséquence il est à leur recherche: Pour cela il doit supprimer des postes de collègues qui n'ont pas de classe afin de les récupérer pour les ouvertures de postes. Bref ce sont encore les RASED, les remplaçants qui trinqueront et il réduira quasi à néant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans alors que dans certains secteurs des enfants de 4 et 5 ans ne sont pas scolarisés et sur liste d'attente.

Dans ce but, l'IA va restreindre les possibilités des collègues pour partir en détachement, en disponibilité, obtenir un temps partiel, une formation professionnelle, un stage.

Le SE Unsa ne participera pas au groupe de travail concernant les enseignants hors classe, dont le but est de déterminer les suppressions de postes, nous ne les cautionnerons pas.

### **Départ en formation de psychologue scolaire**

Aucun départ : L'IA estime qu'il n'y a pas de besoin.

134 postes occupés à TD +le retour des 5 personnes en formation + 2 faisant- fonctions =141 postes.

Les personnes inscrites sur la liste pourraient partir si des besoins apparaissent avant mars.

En 2011, 5 candidats et 5 suppléants étaient retenus.

### **Congé de formation professionnelle**

Nombre de mois accordés = **168**

Les critères: Master 1 et 2 disciplines transposables dans les métiers de l'enseignement et de psychologue scolaire, CAPES, diplôme de 3 cycle, licence de psychologie, agrégation, licence inhérente au langage et à l'expression.

En 2010, 330 mois étaient accordés, en 2011, la dotation était réduite à 270 mois.

### **Départ en DDEEAS (directeur d'établissement spécialisé)**

L'IA limite les départs à 3 personnes.

En 2011, 4 collègues étaient partis en formation.

**Nous contacter si vous souhaitez savoir si vous êtes sur les listes.**

tel 01 48 02 19 31 mail [93@se-unsa.org](mailto:93@se-unsa.org)

**Commentaire du SE UNSA :** Malgré nos interventions, l'IA limite les départs en stage et les congés de formation pour maintenir des enseignants dans son département. Cette politique conduit à réduire les possibilités des collègues à se reconverter.

### **Information formation continue.**

Les stages de formation continue concernent les directeurs d'école inscrits sur la liste d'aptitude, les CAFIPEMF admissibles et les PES en difficulté.

S'il y a une possibilité, un stage pourrait être ouvert pour 25 PE concernant la résolution de problèmes.

Le premier stage de directeur d'école sera remplacé par des Master 2 et des étudiants salariés de Livry Gargan.

Leur second stage sera remplacé par des Master 2 de Livry Gargan et de Torcy.

**Commentaire du SE UNSA:** La formation continue est supprimée, conséquence directe de la réforme de la Masterisation à laquelle le SE Unsa avait voté contre.

### **Circulaire temps partiel/détachement/disponibilité**

Comme annoncé aux adhérents lors de notre dernière lettre en ligne, L'IA durcit les critères:

**Pour obtenir un détachement:** les avis favorables seront pour les situations suivantes :

1 avoir 10 ans d'ancienneté dans le 93

2 s'inscrire dans le cadre d'une reconversion professionnelle attestée par l'IEN GRH.

**La disponibilité sur autorisation** sera accordée sous réserve de nécessité du service pour les situations suivantes:

1 avoir 10 ans d'ancienneté dans le 93

2 Etre en situation de soins personnels, attesté par le médecin de prévention.

### **Le temps partiel sur autorisation**

Les critères sont les mêmes qu'en 2011 : soins personnels attestés par le médecin de prévention, conjoints éloignés, activités artistiques, suivi d'une formation, projet cas particulier.

**Pour le SE-Unsa, c'est insoutenable !** Ce sont les droits et les possibilités des collègues qui sont réduits de façon drastique. L'IA expose ces personnels à des difficultés croissantes. C'est bien du côté de la rigueur budgétaire et de la politique gouvernementale qu'il faut rechercher les raisons de cette dégradation de nos conditions de travail. Ce sont bien les suppressions massives d'emplois qui impactent directement les possibilités des collègues à se former, à se reconverter, La profession et nos élèves ne peuvent pas faire les frais du dogme de l'orthodoxie budgétaire libérale.

**Faut que ça change ! C'est pourquoi le SE UNSA fera des propositions d'actions lors de la prochaine intersyndicales départementale.**

**Nos adhérents seront consultés.**

## **Questions diverses du SE Unsa**

**Question 1 : CUI aide administrative:** Où en est-on du recrutement ? Des annonces sont faites quant à l'augmentation de ces recrutements. Combien d'écoles en bénéficient déjà? Quelles écoles (nombre de classes) vont en bénéficier prochainement?

**Réponse de l'IA:** 300 écoles bénéficient de l'aide administrative. 200 écoles sont concernées par les prochains recrutements. Les écoles de 5 classes pourront se voir dotées d'une aide administrative.

**Commentaire du SE UNSA :**

Suite aux interventions du SE Unsa auprès des responsables politiques concernant l'aide administrative, la dotation départementale des contrats aidés a été augmentée dès janvier en Seine Saint Denis, ce qui permettrait d'implanter des supports aussi dans les écoles de 5 et 6 classes et de 16 et 17 classes. Les services procèdent aux recrutements en ce moment.

Pour faire baisser les chiffres du chômage, le gouvernement prévoit d'augmenter ces contrats mais uniquement pour 6 mois ! Rien ne dit qu'après les élections présidentielles, ces emplois soient conservés.

Rappel: en juin 2011; les CUI avaient appris que leur contrat s'arrêtaient le 31 juin avec la promesse d'une embauche au 1<sup>er</sup> septembre. Ce n'était que des promesses, le nombre de CUI était réduit en septembre en raison d'économies budgétaires.

### **Question 2 Stages de remise à niveau de Printemps et d'Été**

Ces stages pour enfants en difficulté de CM1 et CM2 seront-ils reconduits cette année et si oui, avec quelle enveloppe financière? Au cas où l'enveloppe prévue serait insuffisante comme l'an passé pour couvrir toutes les demandes d'élèves, les directeurs seraient-ils prioritaires pour assurer les cours de ces stages et si oui pour quelle raison ?

**Réponse de l'IA :** il y aura bien une enveloppe financière et les stages auront lieu.

L'IA ne se souvenait plus que les directeurs fussent prioritaires et il traitera cette question en conseil d'IEN.

**Commentaire du SE UNSA :** Nous reposerons cette question lors de la prochaine CAPD. Ces critères nous paraissent opaques.

### **Question 3 Paiement des primes CE1 CM2**

A quelle date seront-elles payées?

**Réponse de l'IA :** payées en mars, les services sont limités par le nombre d'opérations financières par bulletin de paie.

**Question 4 Paiement des HSE** effectuées dans le cadre de l'accompagnement éducatif après la classe, en octobre et novembre A quelle date seront-elles payées?

**Réponse de l'IA :** payées en janvier voire février

**Commentaire du SE UNSA :** L'année dernière, les collègues avaient été payés un an après, les délais s'allongent encore. Nous subissons aussi les conséquences des suppressions d'emplois administratifs dont la charge de travail s'alourdit d'année en année.

Le SE Unsa est également intervenu au sujet de situations individuelles de collègues

La prochaine CAPD aura lieu le 30 janvier et portera sur la majoration du barème du mouvement interdépartemental, la circulaire du mouvement, et les postes spécifiques.

Isabelle GUIGON et Nathalie Steinfeld  
Elues du personnel pour le SE UNSA 93

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations

SE Unsa

4 square du 8 mai 1945

93140 Bondy

01 48 02 19 31

93@se-unsa.org